

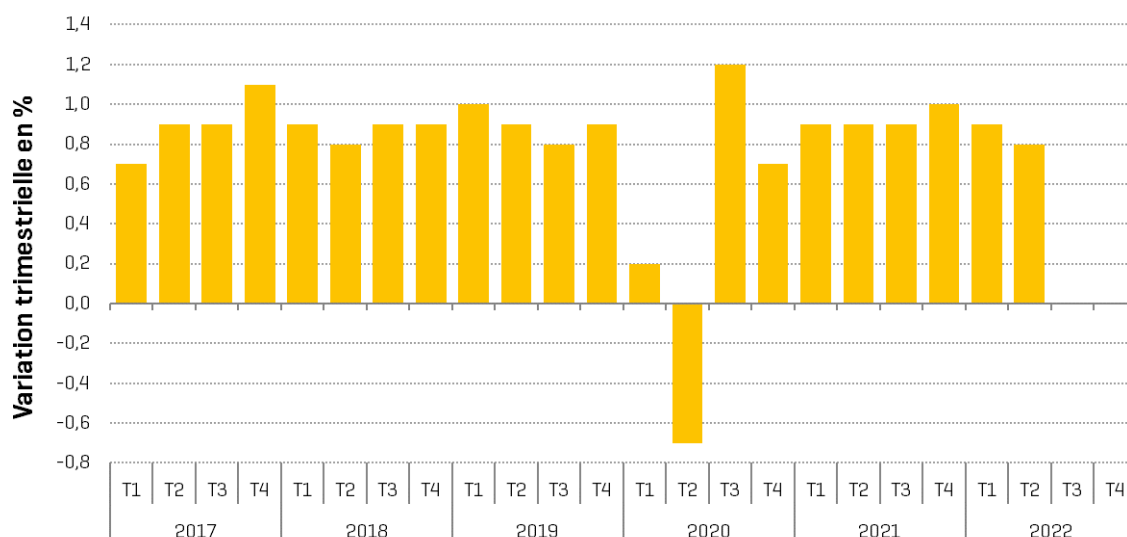
Emploi salarié : + 0.8% au deuxième trimestre 2022 et + 3.6% sur 12 mois

La progression de l'emploi salarié continue : au deuxième trimestre 2022 le marché de l'emploi salarié a connu une hausse de +0.8% par rapport au premier trimestre 2022. En variation annuelle la progression a été de +3.6%. Ce sont les activités spécialisées et services de soutien (+1.4%) ainsi que les activités d'information et de communication (+1.2%) qui montrent les progressions trimestrielles les plus importantes par rapport au premier trimestre 2022.

Les activités spécialisées et les services de soutien (+4.7% sur un an), ainsi que l'administration et les autres services publics (+3.9% sur un an) sont les branches les plus dynamiques en comparaison annuelle. Pour les activités spécialisées et les services de soutien le développement favorable provient des activités comptables et des services de nettoyage courant des bâtiments. Concernant l'administration et les autres services publics, l'administration centrale a enregistré la croissance la plus importante.

Le nombre de salariés frontaliers (+1.2% par rapport au trimestre précédent) a augmenté plus fortement que celui des résidents (+0.6%). En variation annuelle, le nombre de résidents non communautaires a progressé de 14.7% (+1.4% pour les résidents luxembourgeois).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT)



Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE

	2021	2021					2022				
		T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
	Nombre de personnes	Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	457 293	0,9	0,9	1,0	0,9	0,8	3,5	3,1	3,6	3,7	3,6
Pays de résidence et nationalité											
Résidents au Luxembourg	245 507	1,0	0,6	0,7	0,7	0,6	2,8	2,5	2,9	2,9	2,5
Luxembourgeois	120 947	1,0	0,1	0,6	0,4	0,2	2,3	2,0	2,6	2,1	1,4
Communautaires (UE28)	104 246	0,5	0,4	0,5	0,4	0,1	2,3	1,6	1,8	1,9	1,5
Non communautaires	20 315	2,6	3,3	2,7	4,1	3,9	9,4	10,3	10,7	13,2	14,7
Frontaliers	211 786	0,9	1,1	1,3	1,2	1,2	4,3	3,8	4,4	4,6	4,8
Belgique	49 368	0,7	0,7	0,9	0,8	0,8	3,5	2,8	3,1	3,1	3,2
Allemagne	50 256	0,8	0,8	0,9	0,6	0,7	3,3	3,2	3,3	3,0	2,9
France	112 162	1,0	1,4	1,8	1,7	1,5	5,1	4,5	5,5	6,0	6,4
Sexe											
Hommes	269 978	0,8	0,8	0,9	0,7	0,7	3,4	2,8	3,3	3,3	3,2
Femmes	187 315	1,0	1,0	1,1	1,1	0,9	3,6	3,5	4,1	4,3	4,1
Branche d'activité (NACE Rév.2)											
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	37 848	0,4	0,5	0,7	0,5	0,3	-0,9	0,0	1,2	2,0	1,9
Construction	50 254	1,0	0,5	0,8	0,7	0,6	4,3	3,5	3,7	3,2	2,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	100 378	0,5	1,0	1,3	0,8	0,6	0,5	1,1	2,6	3,7	3,7
Information et communication	20 098	1,0	0,7	0,6	1,1	1,2	3,8	3,5	3,4	3,4	3,7
Activités financières et d'assurance	51 166	1,0	0,8	0,9	0,9	1,0	2,8	3,2	3,5	3,6	3,6
Activités spécialisées et services de soutien	76 910	0,7	0,9	1,1	1,3	1,4	8,2	5,0	4,3	4,1	4,7
Administration et autres services publics	98 518	1,5	0,7	1,3	1,1	0,8	5,0	4,7	4,9	4,6	3,9
Autres activités	22 121	0,9	0,9	0,9	0,5	0,4	2,7	3,5	4,4	3,2	2,6

Source: Comptes nationaux

*données corrigées des variations saisonnières ** données brutes

Note méthodologique:

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (SEC 2010), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à mi-temps. Il n'y a pas non plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS (qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne font pas de distinction par unité d'activité économique), ou d'enquêtes, notamment de l'enquête sur les forces de travail (qui ne porte pas sur les frontaliers).

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique « [Marché du travail](#) » sur le Portail des statistiques. La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence (T+75 jours).

Pour en savoir plus : Bureau de presse | Tél 247-84281 | press@statec.etat.lu

Cette publication a été réalisée par Marco Schockmel. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.